

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

CABINET DU MINISTRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

MINISTER'S CABINET

APPEL À PROJETS POUR LA SÉLECTION ET LE FINANCEMENT DE TRENTE (30) PROJETS DES JEUNES ENTREPRENEURS DE LA DIASPORA EN JOINT-VENTURE AVEC LEURS PAIRS LOCAUX DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LE MINJEC A TRAVERS LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE GARANTIE AUX JEUNES ENTREPRENEURS (FOGAJEUNE)

1- De l'objet et du Contexte de l'Appel à Projet

Le présent Appel à Projet vise à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes de la diaspora au Cameroun, en coentreprise avec d'autres jeunes entrepreneurs locaux aguerris et expérimentés, à travers la plateforme « Diaspora And Local Youth Joint-Venture » (DIALYJ). Il s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du « Guichet Spécial en charge de la Diaspora » par le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC), à travers le Projet de mise en œuvre du Fonds de Garantie aux Jeunes Entrepreneurs (FOGAJEUNE) dont la mission est de fournir des services financiers et non financiers aux jeunes entrepreneurs camerounais locaux et de la diaspora.

A cet égard, il intervient dans les domaines de l'agriculture, l'économie numérique, l'industrie/artisanat et l'innovation technologique.

Le présent Appel rentre en droite ligne du « Guichet Garantie » qui cible les jeunes entrepreneurs locaux, ceux de la diaspora et leurs associés en joint-venture, déjà en activité et sollicitant des financements conséquents pour l'extension de leur activité à travers un mécanisme de garantie de prêt auprès des Institutions Financières partenaires.

2- Des Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- être âgé entre 15 et 35 ans au plus au 31 décembre 2024, conformément à la Charte Africaine de la Jeunesse et à la Politique Nationale de la Jeunesse ;
- être jeune homme ou femme de nationalité camerounaise;
- être inscrit sur la plateforme de l'Observatoire National de la Jeunesse(ONJ) à l'adresse www.onjcameroun.cm et être détenteur d'une Carte Jeune Biométrique (CJB) ;
- être codemandeurs d'un projet à la fois générateur de revenus et créateur d'emplois ;
- être codemandeurs d'entreprise ayant une existence légale établie depuis au moins trois (03) ans à la date de soumission de son projet et justifier d'une activité opérationnelle d'au moins trois (03) ans ;
- disposer d'une capacité financière de mobilisation de l'apport personnel, soit 10% en numéraire du coût global de son projet.

N.B.: Les promoteurs ne doivent pas être des agents de l'Etat, des travailleurs du secteur privé, des travailleurs des professions libérales, dont le salaire est au-dessus du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti(SMIG).

3- De la composition du dossier de candidature

- une demande manuscrite timbrée, adressée à Monsieur le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
- les photocopies des actes de naissance des promoteurs ;
- les photocopies de la carte nationale d'identité ou passeport des promoteurs;
- la photocopie de la carte jeune biométrique ou le récépissé de dépôt du promoteur résident au Cameroun ;
- un exemplaire de la note conceptuelle du projet des candidats à la joint-venture;
- un plan de localisation de l'entreprise.

4- De la procédure de soumission de la demande

La procédure de soumission est subordonnée au renseignement par les candidats, d'une « note conceptuelle », structurée de la manière suivante : formulaire de demande, cadre logique et budget. Le fichier généré par la suite devra être imprimé et associé au dossier de candidature. Ladite note est disponible sur les plateformes du FOGAJEUNE, de l'ONJ, du PARI-JEDI et du Guichet Spécial en charge de la Diaspora aux adresses respectives : www.fonij.cm, www.onjcameroun.cm, www.parijedi.org et www.dialyj.cm.

Les dossiers de candidature physiques complets devront être déposés au plus tard le **13 octobre 2024**, au courrier central du MINJEC ou au niveau de ses services déconcentrés et rattachés, dans une enveloppe portant la mention : **pour la sélection et le financement de trente (30) projets des jeunes entrepreneurs de la diaspora en joint-venture avec leurs pairs locaux dans le cadre des conventions entre les institutions financières partenaires et le MINJEC à travers le projet de mise en œuvre du Fonds de Garantie aux Jeunes Entrepreneurs (FOGAJEUNE)**, avec une copie envoyée à l'adresse électronique: contact@dialyj.cm.

N.B. Tout projet soumis après la date limite sera automatiquement rejeté.

Yaoundé, le **25 SEPT 2024**

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE



Moumouma Foutsou